



MAIRIE DE

La Chenalotte

1 rue des Écoles, 25500 LA CHENALOTTE – Fax. 03.81.67.39.85 - Tél. 03 81 67 35 27 - mairie.lachenalotte@wanadoo.fr

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 24 SEPTEMBRE 2015

Convocations du 21 septembre 2015

- **Présents tous les conseillers sauf M. Jhonny DROZ-GREY excusé.**

Secrétaire : M. Alexandre ROMAIN.

Madame Le Maire propose au Conseil Municipal une modification de l'ordre du jour. Une délibération doit être votée en soutien à la commune du Narbief concernant une motion pour dénoncer le mode de calcul de la taxe sur les terrains nus rendus constructibles.

1. DELIBERATION : Motion pour dénoncer le mode de calcul de la taxe sur les terrains nus rendus constructibles.

La taxe sur les terrains nus rendus constructibles, applicable par le Code Général des Impôts fixe le taux de la redevance dû par le vendeur de terrain nu et rendu constructible par un document d'urbanisme validé postérieurement au 13 janvier 2010 :

- A 5% si le montant du prix de vente multiplie par 10 à 30 fois le prix d'acquisition ou sa valeur vénale.
- A 10% si le montant du prix de vente est supérieur à 30 fois le prix d'acquisition ou sa valeur vénale.

Or la loi s'applique sur la valeur brute de la vente de terrain et ne tient pas compte des frais générés pour la viabilisation du terrain lorsque le vendeur garde la maîtrise d'ouvrage à sa charge.

Les membres du Conseil Municipal, demandent la révision de cette loi avec effet rétroactif au 01 janvier 2015, date de sa dernière actualisation, pour que la taxe ne soit plus appliquée sur la valeur brute de la vente de terrain mais sur l'excédent dégagé par l'opération au final, c'est-à-dire en déduisant les frais liés aux études nécessaires à la préparation de la viabilisation, aux frais de conception du permis d'aménager, aux frais de maîtrise d'œuvre et au marché de travaux de viabilisation de la zone constructible.

2. DELIBERATION : Paiement de la taxe de raccordement ERDF par M. et Mme ROMAIN.

Madame Le Maire informe que M. et Mme ROMAIN/METTHERZ prennent en charge la totalité des frais de raccordement ERDF. Monsieur Alexandre ROMAIN sort de la salle lors du vote. Tous les conseillers présents autorisent Madame Le Maire à établir le titre de recette.

3. DELIBERATION : Indemnité Administrative de Technicité (IAT).

Le Conseil Municipal décide d'instaurer une Indemnité d'Administration et de Technicité pour les agents titulaires ou non de la filière administrative. Madame Le Maire devra rédiger un arrêté fixant un coefficient compris entre 0 et 8 pour cette indemnité.

4. DELIBERATION : Réhabilitation du préau communal et mise aux normes d'accessibilité – Demande DETR.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à demander une subvention auprès de l'ETAT au titre de la DETR (Dotation d'Equipe ment des Territoires Ruraux)

5. DELIBERATION : Réhabilitation du préau communal et mise aux normes d'accessibilité – Demande Parlementaire.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à demander une subvention auprès du Parlement.

6. DELIBERATION : Réhabilitation du préau communal et mise aux normes d'accessibilité – Demande Conseil Général du Doubs.

Le Conseil Municipal autorise Madame Le Maire à demander une subvention auprès du Conseil Général du Doubs.

7. Déneigement :

Après présentation par la Commission Entretien Village – Routes – Déneigement, des différentes propositions des entreprises de déneigement, le Conseil Municipal décide de travailler avec l'entreprise PR3T de Charquemont et autorise Madame Le Maire à signer toutes pièces se rapportant à ce sujet.

8. Compte-rendu :

- ❖ **Commission CCAS** : Les membres de ladite commission se sont réunis pour l'organisation du repas des Aînés qui aura lieu le samedi 28 novembre 2015 à midi à la grande salle des fêtes.
- ❖ **Commission Cérémonies et Culture** : Un résumé de la réception des nouveaux habitants a été fait. Les nouveaux habitants se sont présentés ainsi que les membres de l'Equipe Municipale. Ils ont reçu un exemplaire du *Guide de l'habitant*. Quatre couples se sont excusés.
- ❖ **Commission Bâtiments** : Les travaux de rénovation de la salle de classe sont terminés. Le budget initial était de 9 000€, hors le coût total des travaux total s'élève à 16 485€. Cette différence s'explique par la réalisation de travaux supplémentaires effectués par :
 - l'entreprise B&J (pose d'OSB au sol pour mettre à niveau le sol, pose de panneaux en liège sur les murs),
 - l'entreprise BALOSI, chargé de la remise aux normes du circuit électrique (pose de prises et raccordements supplémentaires).
 - et la mise en place de petits matériels (rideaux, poignées,...)

Autres sujets :

- ❖ La cérémonie du 11 novembre aura lieu à La Chenalotte cette année à 11h30 avec l'inauguration du Monument aux Morts.

- ❖ Suite à la Loi NOTRe, la **Communauté de Communes du Plateau du Russey** doit se positionner sur une solution de rattachement ou non, à une ou plusieurs autres **Communautés de Communes** : Maiche, Morteau. Cette loi l'autorise à rester seule selon les critères suivants : zone de montagne et plus de 5'000 habitants. Le Conseil Municipal se prononce pour un rattachement vers la **Communauté de Communes du Val de Morteau**. C'est un avis consultatif. Dans le courant des mois de novembre/décembre, les **Conseils Municipaux** et les **Conseils des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI)** seront de nouveau consultés (propositions du schéma de la **Commission Départementale de la Coopération Intercommunale - CDCI**).